



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quelles capacités de l'armée française à déployer des lits de réanimation ?

Question écrite n° 38031

Texte de la question

M. Adrien Quatennens interroge Mme la ministre des armées sur les capacités de l'armée française à déployer des lits de réanimation dans des hôpitaux de campagne. À l'occasion de son allocution télévisée du 31 mars 2021 annonçant un troisième confinement sans confinement, le Président de la République annonçait un objectif de 10 000 lits de réanimation sur le territoire national. Le 25 juin 2020, le ministre de la santé, Olivier Véran, promettait déjà 12 000 lits de réanimation. Pourtant, malgré ces promesses et des objectifs revus fortement à la baisse, seuls un peu moins de 7 500 lits de réanimation sont disponibles actuellement. Les politiques d'austérité des gouvernements successifs sont directement en cause : en 20 ans, le pays a perdu 100 000 lits à l'hôpital public et, depuis l'élection d'Emmanuel Macron, 7 400 ont été supprimés. Au-delà, c'est l'aveuglement idéologique et l'impréparation du Gouvernement qui inquiètent : en un an, rien n'a été fait. En temps de crise sévère, les forces armées ont un rôle à jouer. Les services de santé des armées doivent pouvoir être mis à contribution. Au pic de la première vague, un hôpital de campagne avait été monté à grand renfort de communication gouvernementale pour 30 lits de réanimation. Dans son édition du 7 avril 2021, le *Canard enchaîné* publiait un court article sur le sujet et interrogeait le ministère sur le nombre de lits de réanimation que l'armée pourrait déployer dans des hôpitaux de campagne. D'après cet article, un porte-parole de la ministre des armées « ne (voyait) pas l'intérêt de la question, vu que la question ne se pose pas ». M. le député voit, lui, son intérêt et la pose de nouveau : « combien de lits de réanimation l'armée française est-elle capable de déployer dans des hôpitaux de campagne ? ».

Texte de la réponse

Afin de répondre à la crise sanitaire, le Président de la République a lancé le 25 mars 2020 l'opération militaire Résilience, en métropole et dans les outre-mer, avec pour objectifs l'aide et le soutien à la population ainsi que l'appui aux services publics dans trois domaines : la protection, la logistique et le domaine sanitaire. Dans ce cadre, dès le 21 mars 2020, les armées françaises ont déployé un élément militaire de réanimation du service de santé des armées (EMR-SSA), structure sous tente d'une capacité de 30 lits de soins intensifs, sur le parking de l'hôpital Emile Muller de Mulhouse. Sa conception ex-nihilo ainsi que son déploiement pour une durée de deux mois ont impliqué de faire appel à des moyens humains et logistiques conséquents et représentent à ce titre un effort inédit, rendu possible par l'organisation de transferts de personnels des territoires relativement épargnés vers les régions soumises à une plus forte pression. À l'issue de la première phase de la crise et afin de participer au renforcement de la résilience de la Nation, des astreintes spécifiques CoVID ont été mises en place. Grâce à celles-ci, le SSA est aujourd'hui en mesure de déployer en 10 jours un EMR de 5 lits – ponctuellement extensible à 10 lits – en permanence et sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme dans les territoires d'outre-mer. Il peut être exceptionnellement encore étendu à une vingtaine de lits, comme c'est actuellement le cas en Martinique, au prix de la fermeture de services de réanimation dans les hôpitaux d'instruction des armées. Notre système de santé publique est conçu pour accueillir de façon universelle tous les Français, le service de santé des armées est, lui, conçu pour assurer le soutien de nos 330 000 militaires, il est dimensionné pour cela et représente ainsi 1% des praticiens en France et 0,7% des lits

d'hôpital. Dans le cas de crise sanitaire, les moyens du SSA peuvent donc s'ajouter à l'offre de soins nationale mais de manière ponctuelle, limitée et temporaire. Ainsi, les conditions de la participation du SSA à la santé publique doivent donc être strictement encadrées afin que sa capacité de soutien aux forces armées ne soit pas dégradée durablement.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38031

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3182

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6658